

# Lettre d'information

Juillet 2025

A l'issues de négociations intenses, la CFDT a obtenu plusieurs avancées concrète auprès de la direction concernant les conditions de travail et la rémunération (actuelle et à venir) :

 Des mesures concrètes, pour TOUS, concernant l'amélioration des conditions de travail :

- Engagement de respect du planning,
- Améliorations des conditions de travail l'été et en hiver en collecte mobile,
- Re définition du travail de nuit
- Gestion des fiches de déclaration de RPS,
- Etude ergonomique obligatoire sur tous les projets de construction ou de rénovation d'ampleur de nos bâtiments
- ...

## Edito

La CFDT  
signe la  
sortie de la  
GREVE

 Concernant la rémunération et le pouvoir d'achat :

- Une prime exceptionnelle de 300 euros nets pour TOUS (les salariés en CDI et CDD et les intérimaires en poste depuis janvier 2025 qui sont encore présents), versement en octobre 2025.
- 
- Un nouvel accord d'intéressement pour 2026 qui ne sera plus calculé sur des critères économiques, versement en 2027.

La CFDT le rappel Plus la mobilisation est forte plus les avancées sont significatives pour l'ensemble des personnels.

C'est bien grâce à l'engagement de tous que cette négociation a été bénéfique, jusqu'à 13% en région AURA selon les jours.

Les mesures salariales et d'amélioration des conditions de travail obtenues en juillet 2025 sont importantes afin de tenter de compenser les cadences de travail et élargissements des amplitudes horaires.

## Et maintenant ?

La situation économique de l'EFS reste préoccupante...

La CFDT rappelle que l'EFS a recours à l'emprunt pour assurer une partie de ses investissements (50 Millions d'euros en deux ans), notamment dans le cadre de « l'ambition plasma », que l'EFS vend à perte son plasma au LFB, pendant qu'en même

temps, l'état finance le LFB et augmente son capital pour plus de 2 Milliards d'euros. Deux poids, deux mesures ! L'un public, l'autre Privé. C'est inacceptable.

La CFDT craint que l'état en investissant massivement dans cette société, n'est plus besoin à terme de la collecte de plasma en France pour assurer sa souveraineté sanitaire en matière de médicaments dérivés du sang. De plus, la CFDT dénonce une stratégie qui ne va pas dans le sens de l'éthique.

La CFDT de la région AURA a interpellé les députés régionaux concernant cette problématique : les retours ont été nombreux, beaucoup nous ont répondu. Des députés ont envoyé des questions au Ministre de la Santé, qui seront traitées à l'assemblée nationale très prochainement.

**DERNIERE MINUTE : lire l'article concernant les relations EFS/LFB dans le « Canard Enchaînés » du 30 juillet 2025**

### Travail en collecte mobile en période d'alerte canicule

Suite à la loi travail en période de canicule applicable au 1er juillet dès l'alerte jaune canicule.

Concernant l'EFS et le travail à la chaleur en collecte mobile :

- Possibilité de porter un T. shirt blanc pour remplacer les blouses. La demande est à faire des responsables de services : des commandes sont en cours
- Prévention sur les personnes vulnérables :

Les personnels vulnérables (enceinte, malade, sous médicament, sur poids...) se déclarent, s'ils le souhaitent, à leur encadrement, les postes seront adaptés, la fourniture de certificat médical n'est pas obligatoire et reste à l'appréciation du Responsable. Les propositions d'aménagement de poste sont décrites dans les nouvelles procédures nationales

Il est très important que le personnel amené à travailler en collecte mobile soit informé de cette disposition.

Si vous avez des questions contactez les élus CFDT !



**Vous avez chaud en collecte, au laboratoire ou à votre bureau, continuez à envoyer-nous de suite les photos des thermomètres !**

### Le saviez Vous ???

Pour tous les Salariés de plus de 50 ans :

- Vous avez le droit à ½ journée par année civile pour toute consultation ou acte de prévention médicale, justifiée par un certificat type ( cf annexe 3 en pj)

A titre non exhaustif :

- o Mammographie
- o Consultation dépendance
- o Bilan cardio-vasculaire



- Ostéodensitométrie
- Dépistage de trouble de l'audition
- ...

## Travailleur de nuit

- Agés de 48 ans et plus vous avez le droit à 1 jour de repos conventionnel par trimestre en plus avec les mêmes modalités que tous vos repos conventionnels (à poser sur Horoquartz 1 mois avant le début du roulement)

## Informations, droits, contacts... : le starter pack CFDT est arrivé !!

Le nouveau livret CFDT de l'EFS est disponible, demandez-le par mail !



### Contacts CFDT de la région :

- Jean Paul NALLATAMBY, Délégué Syndical Régional CFDT EFS AURA et Infirmier à Valence

Tel : 06.59.44.33.78/ mail : [nallajpaul@yahoo.fr](mailto:nallajpaul@yahoo.fr)

- Roland CLERC, Délégué Syndical Régional CFDT EFS AURA et Tec de laboratoire à Décines

Tel : 06.66.79.96.49/ mail : [rolandcfdt69@gmail.com](mailto:rolandcfdt69@gmail.com)



le site internet CFDT EFS est ICI :

<https://www.cfdt-efs.fr/>



**Rejoignez  
nous !**



La Cfdt, c'est des infos à destination de tous les salariés. Et aussi des infos régulières réservées aux adhérents